

Liste de vérification des préparatifs de l'entreprise : pandémie de maladies infectieuses

Protéger votre chaîne d'approvisionnement contre la menace posée par les pandémies de maladies infectieuses

Dans l'éventualité d'une pandémie de grippe, les entreprises auront un important rôle à jouer pour protéger la santé et la sécurité de leurs employés et pour limiter l'incidence négative d'une telle situation sur l'économie et la société. La planification en vue d'une éventuelle pandémie de grippe est essentielle.

Aon a donc préparé, à partir des données fournies par le Department of Health and Human Services (HHS) et les Centers for Disease Control and Prevention (CDC), la liste de vérification suivante pour aider les entreprises à se préparer à une pandémie.

La liste cible des activités importantes que les entreprises peuvent mener en préparation à une épidémie de maladies infectieuses. Bon nombre des éléments de cette liste seront également utiles dans le cadre de la préparation à d'autres urgences. Nous encourageons les entreprises à travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes des communications relatives aux crises, de la gestion de la continuité des activités, de l'exploitation, des ressources humaines et d'autres parties identifiées au sein de l'entreprise.

Planifier pour contrer les effets d'une éventuelle pandémie sur l'entreprise

- ✓ Désignez un coordonnateur ou une équipe de pandémie dont les fonctions et responsabilités seront bien définies pour la planification des préparatifs et des interventions. Le processus de planification doit intégrer la contribution des représentants syndicaux.
- ✓ Désignez, par lieu et par fonction, les employés et autres intrants essentiels (matières premières, fournisseurs, produits et services des sous-traitants, logistique, etc.) indispensables pour maintenir les activités commerciales au cours d'une pandémie.
- ✓ Formez et préparez la main-d'œuvre auxiliaire (entrepreneurs, employés ayant d'autres fonctions ou descriptions de tâches, retraités, etc.).
- ✓ Élaborez des scénarios susceptibles d'entraîner une hausse ou une baisse de la demande de vos produits et services pendant une pandémie (effet de l'imposition de restrictions de rassemblements publics ou de l'augmentation des besoins en articles d'hygiène, etc.) et établissez des plans en conséquence.
- ✓ Évaluez l'incidence potentielle d'une pandémie sur la santé financière de l'entreprise en fonction de multiples scénarios possibles touchant diverses gammes de produits et différents sites de production.
- ✓ Déterminez les effets potentiels d'une pandémie sur les voyages d'affaires nationaux et internationaux (quarantaines, fermetures de frontières, etc.).
- ✓ Trouvez de l'information fiable et à jour sur la pandémie auprès d'organismes communautaires de santé publique, d'organisations de gestion des urgences et d'autres sources, et établissez des liens durables.
- ✓ Dressez un plan de communications d'urgence et revoyez-le périodiquement. Ce plan comprend les coordonnées des principales personnes-ressources (et de leurs remplaçants), la chaîne de communication (y compris les fournisseurs et les clients) et les processus de suivi et de communication de la situation de l'entreprise et des employés.
- ✓ Mettez en place un exercice (simulation) pour mettre à l'épreuve votre plan et révisiez-le périodiquement.

Nous sommes là pour produire des résultats

Communiquez avec un expert en gestion de la continuité des activités d'Aon pour en savoir plus sur la façon dont nous pouvons contribuer à optimiser votre plan d'intervention en cas de pandémie afin d'accroître la résilience de votre organisation.

Tony Adame

Directeur adjoint, Gestion de la continuité des activités Solutions en gestion du risque commercial
+1 949.823.7202
tony.adame@aon.com

Greg Cybulski

Directeur adjoint, Gestion de la continuité des activités Solutions en gestion du risque commercial
+1 973.463.6075
greg.cybulski@aon.com

Bill Carolan

Conseiller principal, Gestion de la continuité des activités Solutions en gestion du risque commercial
+1 949.212.2384
william.carolan@aon.com

Planifier les conséquences d'une pandémie sur votre personnel et votre clientèle

- ✓ Prévoyez et autorisez les absences des employés pendant une pandémie en cas de maladie (personnelle ou d'un membre de la famille), mesures collectives de confinement ou de quarantaine, fermeture des écoles ou des commerces, ou interruption des transports en commun.
- ✓ Mettez en place des directives visant à modifier le type et la fréquence des contacts directs (p. ex., poignées de mains, participation à des réunions, aménagement des bureaux, postes de travail partagés) entre employés et entre employés et clients (consultez les recommandations des CDC).
- ✓ Encouragez la vaccination annuelle des employés contre la grippe et faites un suivi.
- ✓ Évaluez l'accès des employés aux services de santé et la disponibilité de ces services pendant une pandémie et, au besoin, améliorez ces services.
- ✓ Évaluez l'accès des employés aux services sociaux et de santé mentale ainsi que la disponibilité de ces services pendant une pandémie, y compris les ressources offertes par l'entreprise, la collectivité et des organismes confessionnels, et améliorez les services au besoin.
- ✓ Identifiez les employés et les principaux clients qui ont des besoins spéciaux et intégrez les besoins de ces personnes dans votre plan d'intervention en cas de pandémie.

Établir des politiques à mettre en œuvre pendant une pandémie

- ✓ Établissez des politiques sur la rémunération des employés et les absences pour cause de maladie applicables uniquement en cas de pandémie (p. ex., congé non disciplinaire, congé de tolérance), y compris des politiques précisant le moment où une personne précédemment malade n'est plus contagieuse et peut retourner au travail.
- ✓ Établissez des politiques de flexibilité du lieu de travail (p. ex., télétravail) et des horaires de travail flexibles (p. ex., quarts de travail échelonnés).
- ✓ Élaborez des politiques visant à prévenir la propagation de la grippe sur le lieu de travail (p. ex., promotion des bonnes pratiques en matière d'hygiène respiratoire et de toux, et exclusion rapide des personnes présentant des symptômes grippaux).
- ✓ Instaurez des politiques pour les employés qui ont été exposés à la grippe pandémique, sont soupçonnés d'être malades ou tombent malades sur le lieu de travail (p. ex., intervention pour lutter contre l'infection, congé de maladie obligatoire immédiat).
- ✓ Établissez des politiques sur les restrictions applicables aux déplacements dans des régions touchées (tenez compte des endroits à l'intérieur et à l'extérieur du pays), l'évacuation des employés se trouvant dans ou à proximité d'une région touchée lorsqu'une éclosion survient et la procédure à suivre pour les employés qui rentrent d'un séjour dans une région touchée (voir les recommandations des CDC sur les voyages à l'adresse <https://www.cdc.gov/media/index.html>).
- ✓ Instaurez un système d'autorisations, de déclencheurs et de procédures pour activer ou mettre un terme au plan d'intervention de l'entreprise, modifier ses activités (p. ex., arrêt des activités dans les régions touchées) et transférer les connaissances sur les affaires de l'entreprise aux employés qui occupent des postes clés.

Affecter des ressources pour protéger le personnel et les clients pendant une pandémie

- ✓ Mettez à la disposition du personnel suffisamment d'articles pour lutter contre l'infection (p. ex., produits pour l'hygiène des mains, mouchoirs de papier et récipients pour leur élimination) dans tous les sites de l'entreprise.
- ✓ Renforcez au besoin les infrastructures des communications et des technologies de l'information pour soutenir le personnel en télétravail et l'accès des clients éloignés.

Communiquer avec les employés et les sensibiliser

- ✓ Créez et diffusez des programmes et de la documentation traitant des éléments fondamentaux d'une pandémie (p. ex., signes et symptômes de la grippe, modes de transmission), la protection individuelle et familiale et les stratégies d'intervention (p. ex., hygiène des mains, bonnes pratiques en matière de toux et d'éternuements, plans d'urgence).
- ✓ Anticipez les craintes et l'anxiété des employés, les rumeurs et la désinformation, et prévoyez des communiqués qui les désamorceront.
- ✓ Assurez-vous que ces communiqués sont appropriés sur les plans culturel et linguistique.
- ✓ Informez vos employés de votre plan de préparation et d'intervention en cas de pandémie.
- ✓ Créez des plateformes (p. ex., lignes d'assistance, sites Web à vocation précise) pour communiquer aux employés, vendeurs, fournisseurs et clients sur le lieu de travail et à l'extérieur, de manière cohérente et opportune (notamment en remédiant aux redondances dans le système de communication d'urgence), de l'information sur l'évolution de la pandémie et les mesures qui sont prises.
- ✓ Ciblez les sources communautaires disposant d'informations (nationales et internationales) pertinentes et exactes sur la pandémie et les ressources pour accéder à des contre-mesures (p. ex., vaccins et antiviraux).

Coordonner les interventions de l'entreprise avec celles d'organisations externes et aider sa communauté

- ✓ Collaborez avec les assureurs, les régimes de soins de santé et les principaux établissements de santé locaux pour leur faire part de vos plans en cas de pandémie et vous renseigner sur leurs capacités et leurs plans.
- ✓ Collaborez avec les agences de santé publique du pays, de l'état ou de la localité, ou avec les intervenants d'urgence, pour vous associer à leurs processus de planification, leur faire part de vos plans en cas de pandémie et être au fait de leurs capacités et de leurs plans.
- ✓ Informez les organismes de santé publique de la localité ou de l'État, ou les intervenants d'urgence, des ressources ou des services que votre entreprise pourrait mettre à la disposition de la communauté.
- ✓ Échangez avec les autres entreprises de votre communauté, les chambres de commerce et les associations pour renforcer les efforts d'intervention de la communauté.

Avertissement : Le présent document est offert à titre de ressource informationnelle aux clients et partenaires commerciaux d'Aon. Il vise à fournir des indications générales sur les expositions potentielles et n'a pas pour but d'offrir des conseils médicaux ou de traiter des questions médicales ou des situations de risque particulières. Compte tenu de la nature dynamique des maladies infectieuses, Aon décline toute responsabilité quant aux indications fournies. Nous encourageons vivement les lecteurs à se renseigner plus amplement sur la sécurité, la médecine et l'épidémiologie auprès de sources dignes de confiance, comme les Centers for Disease Control and Prevention et l'Organisation mondiale de la Santé. En ce qui a trait aux risques couverts, la question de savoir si une garantie s'applique ou si une police d'assurance répond à un risque ou à une situation donnée est subordonnée aux conditions des polices ou contrats d'assurance en cause et à l'appréciation des assureurs.